



**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020**

L'An deux mil vingt, le vingt novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le treize novembre deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

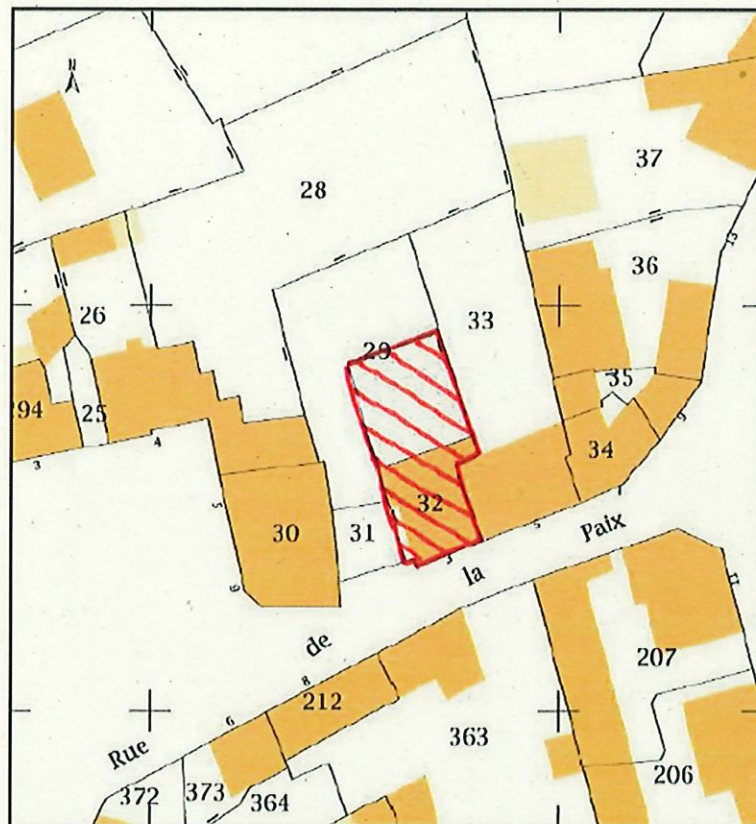
M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, Mme. Annaïk MERDY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU  
M. Roger CARNOT excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF  
Mme Sabrina LOUIS excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET  
M. Frédéric GUEL, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir Mme. Annaïk MERDY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

## **DEL20.11.2020-068 : Vente de l'immeuble situé 3, rue de la paix**



**Vu** la délibération du conseil municipal n°DEL15.12.2017-092 du 15 décembre 2017 approuvant le principe de la mise en vente de la propriété communale située au 3, rue de la paix à Bannalec conformément au plan ci-dessus (partie hachurée) ;

**Vu** la demande formulée par la société civile immobilière (SCI) Le Manio ;

**Vu** l'avis du domaine sur la valeur vénale ;

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** de vendre à la SCI Le Manio domiciliée 24, rue de la fée Viviane à Guidel (56520) ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer au prix de 70 000 € une partie de la parcelle cadastrée dans la section AD sous le numéro 29 d'une contenance d'environ 120 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée dans la section AD sous le numéro 32 ainsi que la maison s'y trouvant.

**Décide** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

**Autorise** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment faire réaliser les diagnostics nécessaires.

**Autorise** la maire à signer le ou les actes à intervenir qui seront établis dans l'étude de maître Bazin notaire à Bannalec.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

**Le Maire,**

  
**Christophe LE ROUX**